



Continuons à restaurer l'église du Breuil (Saône-et-Loire)



Notre église, qui fut érigée entre la seconde moitié du XIIe et au début du XIIIe siècle, présente un plan bernardin adapté à la rusticité d'une église paroissiale. Le chœur orienté au levant est à chevets plats et voûtes d'ogives.

La chapelle du Saint-Esprit, construite entre deux contreforts sur le côté droit, date quant à elle de la fin du XVe siècle.

Notre église présentant de nombreux délabrements, une étude a été conduite en 2008 par un atelier d'architecture habilité à intervenir sur des bâtiments historiques.

En 2010, une première tranche de travaux a été réalisée avec l'aide du département, de la région et de la Communauté d'Agglomération. Des entreprises et des particuliers ont également participé à la souscription lancée avec la Fondation du Patrimoine et nous tenons à les en remercier.

Les maçonneries, couvertures en lave du chœur et du clocher ont ainsi été restaurées.

Au cours de ces travaux, les baies du chœur situées dans l'axe du mur oriental, et qui avaient été murées, ont été dégagées. Elles ont fait apparaître des décors muraux d'intérêt certain.

Nous lançons une seconde tranche de travaux qui a deux objectifs : le premier est de restaurer l'intérieur du pignon oriental avec la réfection des décors muraux et la mise en place de vitraux dans les nouvelles baies. Le second au niveau de la nef avec le démontage de la voûte en plâtre et des doublages des murs.

Une troisième tranche est prévue pour la réfection des charpentes et couvertures de la nef et de la chapelle. A cette occasion, sera restituée la charpente lambrissée qui subsiste à l'état de vestiges sous la voûte en plâtre actuelle.



Malgré les fonds publics dont nous bénéficions pour cette seconde tranche, les possibilités financières de la commune ne permettent pas de financer la totalité du montant restant à charge.

C'est pourquoi la mairie, soutenue par l'association AREB(*) lance une nouvelle opération de souscription, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, permettant aux particuliers et aux entreprises tout en faisant un don pour la restauration de notre église de déduire une partie du montant de leur don du montant de leur impôt sur le revenu ou les sociétés.

* AREB : Association pour la Rénovation de l'Église du Breuil

En lançant cette souscription, nous voulons vous associer à cette opération qui se fait en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Votre aide, aussi modeste soit-elle, permettra de conserver ce témoin de notre histoire et la Fondation du Patrimoine abondera les dons collectés par le versement d'une aide financière complémentaire. Chaque donateur bénéficiera de déductions fiscales.

Bon de souscription

je fais un don de pour restaurer l'église du Breuil (71)
ce don sera reversé au Maître d'ouvrage du programme de restauration et je bénéficie d'une économie d'impôt *

*La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Votre don à cet organisme donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

* Pour les particuliers,

Don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

(sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci)

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000)

(sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci)

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

* Pour les entreprises,

**Réduction d'impôt de 60%,
Dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.**

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association AREB seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

L'adresse doit être celle de votre chèque, elle-même identique à votre adresse fiscale. [Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.](#)

Code Postal : **VILLE :**

Téléphone : **Mail :**

Chèque à l'ordre de :
Fondation du Patrimoine « église du Breuil »

[Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.](#)

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE
88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON
03 80 65 79 93
bourgogne@fondation-patrimoine.org

**Pour des renseignements complémentaires
vous pouvez contacter le maître d'ouvrage :**

Mairie du Breuil

Place du 19 mars 1962 71670 Le Breuil

03.85.55.28.78

mairie@lebreuilbourgogne.fr

site internet : www.lebreuilbourgogne.fr

ou

AREB Mme Evengilisti

03.85.55.28.78

à noter :

Vous pouvez également soutenir ce projet en ligne (paiement sécurisé) sur notre site internet www.bourgogne.fondation-patrimoine.org
Rubrique tous les projets



Ou flasher le code ci-contre à l'aide de votre Smartphone et d'une application « QR code » et faire vos dons pour ce projet de restauration de depuis notre site internet